

2010/2707 - Signature d'une convention de coproduction avec On Stage Productions pour la production de deux films documentaires "Enfant d'une ville" (Direction de l'Education) (BMO du 06/08/2010, p. 1707)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Ce rapport relatif à la signature d'une convention de coproduction avec On Stage Productions pour la production de deux films documentaires "Enfant d'une ville" a reçu un avis favorable de la Commission.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, juste une explication de vote pour vous dire qu'en nous opposant à ce dossier, nous sommes juste dans la ligne droite de ce que nous avons annoncé.

En juin dernier, nous vous avons interpellé sur le fait que les Lyonnais n'avaient pas vocation à payer une chaîne qu'ils ne regardaient pas. La diffusion 24 h/24 via le câble, séduira sans doute quelques éducateurs insomniaques...

M. LE MAIRE : Ce qui n'est déjà pas si mal !

M. ROYER François : ... mais nous maintenons l'idée que quelque soit la valeur de cette diffusion, financer des émissions et des réseaux de diffusion, n'est pas dans la mission de la Ville. Nous avons bien d'autres priorités à défendre au service des enfants et des familles lyonnaises. Nous réitérons notre demande de ne plus accorder aucun crédit public à Cap Canal.

Je vous remercie.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis le moi de mai nous ne sommes pas intervenus sur Cap Canal...

M. LE MAIRE : Il y a eu les vacances depuis !

(Rires.)

Mme de LAVERNEE Inès : ... Cela ne veut en aucun cas dire que nous avons changé d'avis.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous ne remettons pas en cause la qualité de cette chaîne spécialisée, qualité que j'ai pu constater moi-même vendredi dernier lors de la présentation de la programmation 2010-2011 au Théâtre Nouvelle Génération. Mais nous nous interrogeons toujours sur la pertinence d'une participation aussi importante de la Ville de Lyon dans Cap Canal, par rapport aux missions qui sont les siennes.

Même si nous constatons que nos préconisations commencent à être suivies d'effet, puisque depuis vendredi Cap Canal dispose d'une plateforme vidéo permettant une diffusion en « streaming », la question reste entière.

M. LE MAIRE : Vous voyez bien que vous êtes entendus !

Mme de LAVERNEE Inès : J'aimerais bien ne pas être interrompue tout le temps !

Cap Canal diffusant principalement des émissions d'expertise pédagogique et plus largement d'enjeux liés à la formation en général, notre position est que cette chaîne doit devenir une société indépendante de la Ville de Lyon, même s'il paraît normal d'envisager une participation financière à des programmes impliquant les écoliers lyonnais. Des économies importantes pourraient ainsi être faites puisque, depuis le 1^{er} janvier 2010, la Ville de Lyon a dépensé pour Cap Canal, tant en argent qu'en contribution matérielle et intellectuelle, plus de 525.000 €. Et l'année n'est pas finie.

Ces économies pourraient être redéployées sur d'autres secteurs plus utiles à la vie quotidienne des Lyonnais. Je n'en citerai qu'un : la restauration scolaire. Faute d'anticipation de votre part, l'accès au service public de restauration scolaire se trouve sévèrement restreint de sorte que de nombreuses familles lyonnaises en sont exclues. Je pense en particulier à celles dont les deux parents travaillent, qui ont été reléguées en quatrième position de la liste des priorités.

En conclusion, pour nous, Cap Canal coûte cher et n'est pas au cœur des missions de la Ville de Lyon. Nous voulons son autonomie afin que puissent être dégagés plus de moyens pour de réelles priorités telles que, notamment, la restauration scolaire.

M. LE MAIRE : Je pense que M. Fournel voudrait absolument répondre.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je vais répondre très rapidement Monsieur le Maire. Ma première réponse va contenter M. Hamelin qui est très attaché à l'éducation à l'image et à la place de la télévision, car il a pu voir qu'on a suivi ses prescriptions, puisque depuis cette semaine, il existe une plateforme TV sur laquelle les programmes Cap Canal sont disponibles. Je crois que l'on répond pleinement à vos souhaits sur l'accessibilité à tous des programmes de Cap Canal, y compris les stocks depuis la période de Michel Noir.

M. LE MAIRE : Hamelin-Fournel, même combat !

M. FOURNEL Yves : Je pense que vous avez une première réponse importante : la diversité des intervenants puisque ce sont 250 personnalités qui ont été invitées dans une émission de Cap Canal, de la

PEEP à Stella Barruk, sur tous les champs de l'éducation telle qu'elle est couverte par la chaîne. Nous sommes pour aller au devant de vos souhaits, concernant les partenariats destinés à faire partager le poids financier de la chaîne avec d'autres collectivités. Nous travaillons tout à fait dans ce sens et M. Hamelin pourra convaincre les Collègues de son Groupe de l'importance de l'éducation à l'image et à l'audiovisuel.

M. LE MAIRE : Il faut ajouter que nous avons envoyé un « éclairer » à la Région, M. Philippe Mérieu qui ne manquera pas d'aider largement Cap Canal.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)